



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES VISITES DE GROUPE

1. Objet

Les présentes Conditions générales de vente définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la réservation à distance des visites de groupe, qu'elles soient libres ou guidées, au sein du Château de Hautefort, dont les coordonnées sont précisées dans le présent document. Elles régissent toutes les étapes nécessaires à la réservation et à son suivi entre les parties contractantes. La réservation de visites de groupe par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes Conditions générales de vente.

Le Château de Hautefort se réserve le droit de modifier et/ou compléter les présentes conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, la nouvelle version sera mise en ligne et s'appliquera automatiquement pour tous les clients.

2. Détails de l'offre

Une offre de visite s'adressant aux groupes est détaillée sur notre site internet. Une commande est vendue pour un jour et un horaire de visite. Le Château de Hautefort se réserve le droit d'augmenter ou de réduire le nombre d'offres mises en vente, en fonction de ses capacités d'accueil et des disponibilités de ses visites.

Le client choisit les offres présentées sur notre plateforme de réservation ; il est seul responsable de son choix et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que notre responsabilité ne peut être recherchée à cet égard.

3. Processus de réservation

Les réservations effectuées par le client, qu'il s'agisse d'une visite libre ou d'une visite guidée, se font par téléphone au numéro suivant : 05 53 50 51 23, ou bien par mail à l'adresse suivante : reservations@chateau-hautefort.com. A réception de la demande de réservation et de disponibilité de la visite, le Château de Hautefort adresse au demandeur un devis récapitulatif : l'identité du client, la prestation commandée, la date de réservation effectuée et l'heure si nécessaire, le prix de la prestation et les modalités de paiement, les conditions d'annulation. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Le client s'engage, préalablement à toute réservation, à compléter les informations demandées à ce sujet, et atteste de la véracité des informations transmises. Toute correction à effectuer sur le devis doit advenir dans un délai de 48 heures suivant l'envoi du devis. Afin de confirmer la réservation, il est nécessaire de procéder au paiement de la prestation dans les délais énoncés ci-après.

FONDATION DU CHÂTEAU DE

HAUTEFORT

Château de Hautefort - 24390 Hautefort
05 53 50 51 23 - www.chateau-hautefort.com
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mars 1990
SIRET n° : 382 587 079 00015 APE : 925C

4. Modalités de paiement

Pour toute commande de visite effectuée avant J-31, le paiement doit intervenir dans un délai de 15 jours suivant la prise de réservation. Pour toute commande effectuée de J-31 à J-1, le paiement doit intervenir dans un délai de 48 heures suivant la prise de réservation.

Toutes les réservations, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Les modes de paiement acceptés à distance sont : Carte Bleue / MasterCard / Visa / virement bancaire*. Le client garantit être pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le règlement de sa commande, et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour couvrir les coûts résultant de sa réservation.

La réservation effectuée par le client est considérée valable par l'établissement uniquement sous réserve d'un versement sous forme d'arrhes à hauteur de 30% du montant net de la prestation commandée.

*Relevé d'Identité Bancaire ci-dessous :

Titulaire : FONDATION CHATEAU DE HAUTEFORT

Adresse : CHATEAU 24390 HAUTEFORT

Domiciliation : HAUTEFORT

Code Banque : 12406

Code Guichet : 00008

Numéro de compte : 00137891110

Clé RIB : 42

IBAN (International Bank Account Number): FR76 1240 6000 0800 1378 9111 042

Code BIC (Bank Identification Code) : AGRIFRPP824

5. Validité des billets et retard

Le devis signé par le client constitue le billet d'entrée pour le groupe qui fait l'objet de la réservation. Il doit être présenté sur place à la date indiquée, et à l'horaire indiqué s'il s'agit d'une visite guidée.

Un retard exceptionnel jusqu'à 40 minutes est toléré pour les groupes ayant prévenu l'établissement. Tout retard excédant 40 minutes n'ayant pas fait l'objet d'une prise de contact avec le Château de Hautefort, ni été justifié à l'arrivée, entraîne automatiquement l'annulation de la prestation et l'impossibilité de son remboursement par l'établissement.

6. Annulation et remboursement

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, la vente de billets d'entrée dans un musée, assimilée à une prestation de services de loisirs, ne donne droit à aucun délai de rétractation.

Cependant, le Château de Hautefort a souhaité faire bénéficier les visiteurs demandant une réservation de groupe, d'un droit conventionnel de rétractation dans les conditions énoncées ci-après : **Tout client peut annuler une réservation, sans frais, 1 mois avant sa date, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.**

Passé ce délai, l'annulation de la réservation par le client entraîne, si elle avait été réglée intégralement, un remboursement partiel à hauteur de 70% du montant net de la prestation. L'établissement débite donc le client, à titre d'indemnité forfaitaire, du montant des arrhes indiqué à l'article 4.

Toute annulation doit être notifiée par mail à l'adresse mentionnée dans l'article 3. ainsi que par téléphone au numéro de contact indiqué dans le même article.

7. Réclamations

Les réclamations relatives à l'inexécution ou à la mauvaise exécution des prestations réservées doivent être portées à notre connaissance par écrit dans les huit jours après la date de départ de l'établissement. En cas de litige, seule la compétence du Tribunal judiciaire de Périgueux est reconnue.

8. Convention de preuve

La saisie des informations bancaires requises, ainsi que l'acceptation des présentes conditions générales et du bon ou de la demande de réservation, constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite. Les registres informatisés seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. Le client est informé que son adresse IP est enregistrée au moment de la réservation.

9. Force majeure

La force majeure s'entend de tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit l'établissement d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat, selon la jurisprudence des Cours et Tribunaux français. Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre en cas d'inexécution de ses obligations. La force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.